|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTÈRE DES RESSOURCES**  **ANIMALES ET HALIEUTIQUES**  **-------🙟🙝🙟🙝------**  **SECRETARIAT GENERAL**  **-------🙝🙟------**  **PROJET D’APPUI AU PASTORALISME**  **AU SAHEL-BURKINA FASO**  **(PRAPS-BF)** | Logo PRAPS_Burkina_FINAL nov | **BURKINA FASO**  **-------🙝🙟------**  **Unité-Progrès-Justice** |

# Information-Diffusion

**Contexte et objectif**

Le Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est une initiative des six pays sahéliens membres du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), (Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) signataires de la Déclaration de Nouakchott adoptée par les Chefs d’État à l’issue du Forum de Haut niveau sur le pastoralisme tenu le 29 octobre 2013 à Nouakchott, Mauritanie. Le projet bénéficie de l’engagement financier de la Banque mondiale avec pour but d’appuyer le développement du pastoralisme et d’améliorer la résilience des populations pastorales et agropastorales dans les zones ciblées des six pays.

Le projet a été développé pendant six ans à partir de 2016 pour s’achever en 2021 sous la coordination opérationnelle du Secrétariat Exécutif du CILSS, en étroite collaboration avec les six pays bénéficiaires. Les résultats obtenus par la phase1 du projet ont motivé la Banque et les pays PRAPS à renouveler la dynamique de soutien au pastoralisme à travers la préparation de la phase 2 du projet. Cela permettra d’accroître le poids économique de l’élevage et d’augmenter durablement les revenus des communautés pastorales et agro-pastorales.

Le gouvernement du Burkina Faso, dans le cadre de son partenariat avec la Banque mondiale, a bénéficié du concours technique et financier de cette institution en vue de préparer la deuxième phase du projet dénommé « Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso - (PRAPS-2 BF)».

La préparation de la deuxième phase du projet s'est largement appuyée sur le guide de la Banque mondiale et de la FAO sur l'élevage durable.

L'objectif de développement du projet (ODP) est « d’améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel ».

Le PRAPS-2 sera solidement ancré sur les fondements de la première phase. Comme le PRAPS-1, la phase 2 sera développée sur six ans autour de cinq composantes dont quatre (04) techniques qui sont adaptées pour prendre en compte d'autres domaines d'intérêt, jugés importants pour aborder quelques-unes des principales problématiques affectant la résilience des populations agropastorales de manière holistique.

En dehors de la composante 1 qui aura une envergure nationale, en raison de la spécificité de la santé animale, les autres activités du projet se concentreront dans onze (11) régions dont les (06) couvertes couvertes par la première phase du projet à savoir : les régions de **l’Est, Nord, Sahel, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun et les Cascades** auxquelles s’ajoutent les régions du **Centre-Nord, Centre Sud, Centre Ouest, Sud-Ouest et le Centre Est**.

Les types d’activités et de travaux qui seront réalisés par le PRAPS-BF 2 ont été convenus pendant la phase préparatoire de façon globale sans en définir les caractéristiques spécifiques à chaque pays, ni les sites devant les accueillir. Cependant, certaines activités du projet, essentiellement les travaux de construction des infrastructures pastorales, peuvent avoir des effets négatifs sur l’environnement, durant leur mise en œuvre et pendant leur exploitation.

Le projet va s’exécuter à travers 5 composantes qui sont : **Composante 1** - Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires, **Composante 2** - Gestion et gouvernance durables des paysages, **Composante 3** - Amélioration des chaînes de valeur du bétail, **Composante 4** : Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes, **Composante 5** : Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences

Il ressort des analyses faites que la mise en œuvre de certaines activités du Projet (notamment pour les composantes 1,2, 3 voire 4), va potentiellement générer des impacts sociaux négatifs sur les conditions de vie des populations. En effet, dans la quête d’acquisition d’espaces pour la construction des infrastructures et aménagements (postes vétérinaires, marchés à bétail, aires d’abattage, parcs de vaccination…), la création et sécurisation d’axes ou couloir de transhumance, la réalisation des infrastructures d’hydraulique pastorales (boulis et forages pastoraux), le projet pourrait entraîner le déplacement physique ou économiques des populations, la modification ou entrave à l’accès et ou à l’utilisation habituelle des ressources naturelles pour les populations dans la zone d’intervention. Ces risques et impacts pourraient concerner des catégories de personnes (agriculteurs, éleveurs, utilisateurs des sous-produits forestiers, pêcheurs, chasseurs, orpailleurs,) et aussi concerner des pertes de patrimoine, d’activités de production, de moyen de production, de sources de revenus et de moyens d’existence, que la limitation d’accès et d’utilisation de ressources naturelles.

Au regard des impacts potentiels du projet et ce, conformément à la législation nationale et au cadre environnemental et social de la Banque mondiale, l’équipe de préparation de la deuxième phase du PRAPS-Burkina Faso (PRAPS-BF 2), la FAO, le CILSS et la Banque mondiale (BM) ont appuyé la conduite d’une étude qui a abouti à l’élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales dont les principaux rapports provisoires du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du Cadre de Politique de réinstallation des populations (CPRP) et annexes (Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) , Plan d’Engagement Environnemental et social (PEES)) sont disponibles.

Les dispositions contenues dans ces documents sont prises afin de s’assurer que les préoccupations sociales et environnementales inhérentes à la réalisation des futures activités du PRAPS-2, soient bien prises en compte, dès leur planification jusqu’à leur mise en œuvre et exploitation.

L’étude aborde les principales thématiques suivantes :

1. Situations sociales et environnementales nationales,
2. Enjeux sociaux et environnementaux du secteur de l’élevage et perspectives
3. Politiques, législations et juridictions sociales et environnementales
4. Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale
5. Normes sociales et environnementales de la Banque mondiale
6. Consultations, mobilisation des parties prenantes et engagement environnemental et social
7. Processus de sélection sociale et environnementale « screening » de mise en œuvre et de suivi
8. Risques et impacts sociaux et environnementaux potentiels
9. Mesures de mitigation proposées, mécanisme de gestion des plaintes
10. Dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi social et environnemental.

Pour assurer la diffusion, l’Unité de coordination du Projet (UCP) a entrepris la publication préliminaire afin que toute personne intéressée par l’étude puisse consulter les rapports provisoires et annexes sur les sites web du Ministère en charge de l’Élevage, du CILSS et du PRAPS-BF.

## **Madame Edith VOKOUMA/TAPSOBA**

Coordonnatrice Nationale du Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel -Burkina Faso